

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Hénart, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis
et M. Mariton

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 92, substituer au mot :

« son »

les mots :

« une meilleure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'assurer de la dynamique et du progrès continu de l'insertion.